



REGLEMENT CHALLENGE JAVASCRIPT SALON INNN 2022 – 6 OCTOBRE 2022

Article 1

Le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre, dont le siège social est situé au 7 rue Sainte-Claire Deville – 79000 NIORT, est une association de loi 1901 enregistrée à la Préfecture sous le numéro SIRET 52463171000026

Le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre organise un jeu concours gratuit, en partenariat avec WEKEY SAS, sans obligation d'achat lors de l'événement « INNN 2022 » qui aura lieu le 6 Octobre 2022 à Niort Tech, avenue Bujault à Niort.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine.

Article 3

Pour participer, il suffit de s'inscrire via le lien <https://cbe-hvs.fr/challenge-java-script/> ou bien sur place pendant l'événement « Job Dating Métiers du Numérique » du 6 Octobre 2022.

Article 4

La participation est limitée à un seul bulletin par candidat.

Article 5

Les candidats devront répondre aux questions du jeu pendant l'animation du 6 Octobre 2022 à partir de 12h00.
Dépôt des bulletins à la fin de l'animation.

Article 6

Les bulletins seront dépouillés par un jury constitué d'organisateur. Les vainqueurs du concours seront les candidats ayant le mieux répondu au QCM. En cas d'exæquo, une question subsidiaire peut-être posée pour les départager.

Article 7

Les lots seront remis à 13h30 à Niort Tech le 11/10/2022.

Les lots gagnants sont répartis en deux catégories :

- Les étudiants (sur présentation de leur carte Lycéen ou Etudiant ou d'un autre justificatif)
- Les professionnels (salariés, indépendants, en recherche d'emploi)

Pour chaque catégorie, voici les lots

Pour le 1^{er} : 1 Casque métaverse d'une valeur de 449,99 €.

Pour le 2^{ème} : 1 Clé Ledger d'une valeur de 79 €.

Pour le 3^{ème} : 1 Clé Ledger d'une valeur de 79 €.

Article 8

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Article 9

Le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 11

Le règlement n'est pas déposé auprès d'un huissier car depuis le 20 décembre 2014, il n'est plus obligatoire de déposer un règlement chez un huissier pour un jeu concours, loi n° 2015-1545 adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, et promulguée par le Président de la République. Parue au Journal Officiel n°0295 le 21/12/2014.

Article 12

Le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre pourra diffuser le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou informatives, sans contrepartie financière.

Article 13

Le CBE du Niortais et Haut Val de Sèvre ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.